

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Classe de découverte 2023

Date de la
convocation
du Conseil municipal

13 janvier 2023

SG_2023_01_07

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

02/02/2023

Par délégation du Maire
La DCS,

C. CORDIER

REPUBLICAINE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230125-2023-01-07D-DE
Date de réception : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-CINQ du mois de JANVIER à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 13 janvier.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mmes BOUGRARA, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINNE, Mme QUERITE, Mme REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme VIGNY, M. MORIN à M. MALANDAIN, Mme EMOND à Mme MONTIGNY, M. CAN à M. STEPHO,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 10

Chaque année, la Ville de Vernouillet permet aux élèves scolarisés de partir en classes de découverte.

Le montant de la subvention de la commune est déterminé dans la limite des crédits disponibles et suivants les modalités suivantes :

Séjours courts (Mer - Montagne (hiver ou été) - classe patrimoine) :

- Pour les séjours d'une durée minimale de 4 nuitées et maximale de 7 nuitées : la participation financière de la Ville est plafonnée à 46.90 € par enfant et par nuitée.

Les séjours courts sont accordés en priorité aux classes de cycle 2 (GS - CP et CE1)

Séjours longs (Mer - Montagne (hiver ou été) - classe patrimoine) :

- Pour les séjours d'une durée minimale de 8 nuitées et maximale de 13 nuitées : la participation financière de la Ville est plafonnée à 53.10 € par enfant et par nuitée.

Les séjours longs sont accordés en priorité aux classes de cycle 3 (CE2 - CM1 et CM2)

Séjours sans nuitée :

- Une participation financière de la Ville pour l'organisation de séjours sans nuitée pourrait être versée aux classes de cycle 1 et 2 (PS - MS)

Le dépôt des demandes de subvention des écoles au service scolaire était fixé au 31 octobre. Voici un récapitulatif des dossiers reçus pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **Louis-Pergaud Elémentaire**
 - o 49 élèves des classes de CE1 et de CM1/CM2
 - o Classe de mer à Plounéour Trez dans le Finistère
 - o Du 27 mars au 31 mars 2023
 - o 5 jours et 4 nuitées
 - Cout total du projet : 19 355 €
 - Cout pour la mairie : 9 192.40 € pour 49 élèves (46.90 € / nuit / élève)
 - Reste à financer par l'école : 10 162.60 €

- **Jules-Vallès Elémentaire et Gérard-Philippe Elémentaire**
 - o 18 élèves de CM2 de Jules-Vallès et 24 élèves de Gérard-Philippe soit 42 élèves
 - o Découverte du milieu marin et correspondance entre écoles à Piriac sur Mer
 - o Du 10 au 18 juin 2023
 - o 9 jours et 8 nuitées
 - Cout total du projet : 27 148 €
 - Cout pour la mairie : 17 841.40 € pour 42 élèves (53.10 € / nuit / élève)
 - Reste à financer par l'école : 9 306.40 €

Le montant total de la participation de la commune pour ces deux projets est de :

- Louis-Pergaud Elémentaire : 9 192.40 €
- Jules-Vallès Elémentaire : 17 841 .40 €
- TOTAL : 27 033.80 €

Les montants sont inscrits au budget enseignement de l'année 2023.

Le solde sera pris en charge par les familles, calculé en fonction du Quotient Familial, mais également par les différentes opérations effectuées et mise en place par les écoles.

Les membres de la Commission Éducation Famille ont approuvé, à l'unanimité, le financement des classes découvertes de l'année 2022-2023 lors de la Commission du 07 décembre 2023.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à financer les classes de découverte de l'année 2022-2023 et à inscrire cette dépense au budget enseignement de l'année 2023.

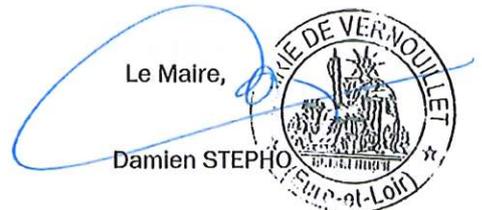
Et ont signé les membres présents ,
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance
Michèle MANSON *



Le Maire,

Damien STEPHAN *



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.